

Rapport de la commission technique chargée d'étudier le préavis municipal no 8 relatif à la requalification du carrefour avenue du Mt-Blanc / rue de la Combe inhérent à l'aménagement du PPA « La Combaz ».

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission était composée de :

GIRAUD-NYDEGGER Christelle, GdG	1 ^{er} Membre & Rapporteur
BRINGOLF Pierre-Alain, GdG	
CHOLLET Pascal, PLR	
DHANJAL Charanjit, PS-Les Verts-POP	Absent
DI FELICE Maurizio, UDC	
FREULER Samuel, GdG	
MAWJEE Rasul, PLR	
SCHILDBÖCK Rupert, PS-Les Verts- POP	
SICURANZA Dario, GdG	

La commission s'est réunie le jeudi 22 septembre 2016 à 19h00 à la salle Mont-Blanc, Bâtiment Montoly 1. Cette première séance a rassemblé les deux commissions suivantes :

1. La commission du plan de zone chargée d'étudier le préavis municipal No 7 relatif au plan partiel d'affectation « La Combaz », au règlement et au rapport d'impact sur l'environnement ;
2. La commission technique chargée d'étudier le préavis No 8 relatif à la requalification du carrefour avenue du Mont-Blanc / rue de la Combe inhérent à l'aménagement du PPA « La Combaz ».

Les deux commissions ont bénéficié d'une présentation de M. Cédric Bachmann du bureau d'ingénieurs Transitec, présentation qui avait trait à l'aménagement spécifique de l'accès au quartier de « La Combaz ». Cet aménagement découle d'une convention conclue entre les différents propriétaires et la commune, qui fixe les obligations des parties dans le cadre de la mise en place des infrastructures et des équipements nécessaires à la réalisation du futur quartier.

La présente commission s'est ensuite rendue à la salle 2, bâtiment Montoly 3. La Municipalité était représentée par M. Michael Rohrer accompagné de M. Cédric Bachmann, ingénieur chez Transitec. La commission en profite pour remercier M. Rohrer et M. Bachmann pour leurs explications ainsi que leurs réponses à nos questions.

Durant la séance de la commission, la municipalité a également mis à disposition une maquette et des plans agrandis du quartier de « La Combaz » ainsi que du carrefour avenue du Mont-Blanc / rue de la Combe.

Afin de compléter le dossier reçu et de comprendre tous les tenants et aboutissants du présent préavis, la commission a demandé à recevoir le rapport d'impact sur l'environnement, volet trafic ainsi que l'étude d'aménagement de mars 2014 de l'avenue du Mont-Blanc de Transitec. Ces documents ont été envoyés par M. Yannick Cuenot et reçus par la commission le 23 septembre 2016.

Informations et questions avec M. Rohrer et M. Bachmann

Trafic généré par les véhicules

En vue de la réalisation du PPA « La Combaz » et de sa mise à l'enquête, l'entreprise Transitec Ingénieurs-Conseils SA a été mandatée pour effectuer l'étude de trafic du projet. L'entreprise a notamment évalué la génération de trafic de véhicules particuliers sur un périmètre d'étude correspondant au secteur compris entre la route de la Paix, le futur axe prévu dans le cadre du Schéma Directeur Ouest de Gland et la route de Nyon (Rapport d'impact La Combaz, annexe trafic).

Des comptages de trafic ont été faits en 2009 et en 2013, avec des simulations à 2020/2025. Afin de juger des effets et des impacts du projet, les études ont été effectuées en utilisant différents horizons-temps. Pour chaque horizon, une analyse a été faite « sans projet », laquelle a ensuite été comparée avec une analyse « avec projet ». Des mesures de gestion du trafic ont ensuite été recommandées.

Aux derniers comptages, la rue de la Combe est sollicitée par environ 1'600 véhicules par jour. L'avenue du Mont-Blanc et la route de Nyon sont empruntées par respectivement environ 16'000 et 2'800 véhicules par jour.

Des mesures sur les charges de trafic ont été prises aux heures de pointe du matin et du soir. Actuellement, le carrefour Combe/Mont-Blanc est pour le moins saturé à ces heures de pointe.

Il est intéressant de noter que même sans le projet de développement du PPA « La Combaz », des risques importants de perturbations sont à prévoir puisque, dans ce cas de figure, Transitec prévoit déjà une augmentation d'environ 1 à 2% des charges de trafic par année d'ici 2020.

En tenant compte du développement du PPA « La Combaz », Transitec est d'avis que les problèmes rencontrés aujourd'hui ne vont que s'accroître et rendre impossible l'accès via l'intersection Mont-Blanc / Combe sans un aménagement spécifique. La génération du trafic supplémentaire attendue est estimée à environ +5% des problèmes actuellement observés.

Selon Transitec, le projet de PPA « La Combaz » est acceptable pour la commune du point de vue du trafic, hormis au niveau du carrefour Combe / Mont-Blanc. De l'avis du bureau d'ingénieurs, il est donc impératif de modifier le carrefour Mont-Blanc / rue de la Combe et à terme, de prévoir des aménagements globaux en amont et en aval sur les giratoires existants (double voie, collectrice ouest, etc..).

La variante retenue et qui est soumise au vote du Conseil Communal, devrait assurer une accessibilité optimale au périmètre de « la Combaz » tout en maintenant une fluidité suffisante de la circulation sur l'avenue du Mont – Blanc.

Choix de feux tricolores

M. Cédric Bachmann explique à la Commission que le choix d'un type d'intersection se base sur les critères suivants :

- charge de trafic
- hiérarchie de réseau
- flux à maîtriser

En fonction de ces critères et du contexte, il faut ensuite faire le choix du type d'intersection:

- pertes de priorité
- feux
- giratoire

Le carrefour à feux tricolores offre une meilleure maîtrise des flux de véhicules, de même qu'il permet la priorisation de certains d'entre eux, comme les bus. Ceux-ci sont d'ailleurs déjà dotés d'émetteurs. Cette solution sera, selon le bureau d'ingénieurs, à même d'écouler les charges de trafic estimées. Il faudra également y associer des voies de présélection supplémentaires en élargissant la voirie.

La solution du giratoire s'avère apparemment être une mauvaise solution puisqu'un tel ouvrage ne permettrait pas de maîtriser efficacement les flux de circulation en direction ou en provenance de la rue de la Combe. La place à disposition est en outre très limitée et la réalisation d'un tel carrefour nécessiterait des travaux relativement importants et non réversibles contrairement à la solution des feux. De plus, la proximité avec le giratoire de la Paix implique un risque avéré de saturation réciproque.

Accès au quartier de « la Combaz »

Mis à part l'accès au quartier via la rue de la Combe, des sorties via les parkings des surfaces d'activité sur la Route de Nyon et sur la rue de la Paix ont été planifiées. Cependant, la création d'un axe d'accès depuis le giratoire actuel (Denner) n'est pas possible car empruntant des terrains privés.

Lors de la période de construction de la Combaz, les véhicules de chantier devraient passer par la rue de l'Etraz et non pas par l'avenue du Mont-Blanc afin de limiter les perturbations. Cependant, il est évident que ce trafic engendrera des impacts au niveau des nuisances pour les habitants dans le périmètre.

Passage pour piétons

Un passage pour piétons régulé par des feux sera aménagé pour répondre aux besoins des résidents et des usagers du quartier de la Combe.

La présence d'un îlot de refuge au centre de la chaussée est destiné à sécuriser le passage des piétons et à aligner les voies routières.

Des détecteurs de présence de piétons seront installés. Ceux-ci déclencheront le mécanisme du feu piéton. La priorité est avant tout donnée au flux des véhicules sur l'av. du Mont-Blanc. En outre, le système de feux sera optimisé et programmé selon les heures de pointe et les heures creuses.

Aucun passage pour piétons n'est prévu sur la rue de la Combe car traverser cette rue n'a aucun sens, si ce n'est pour accéder à une menuiserie.

Piste cyclable

Aucune piste cyclable n'est prévue sur l'avenue du Mont-Blanc, ni de sas pour vélos à la hauteur du carrefour projeté. Le trafic le long de cette avenue est déjà particulièrement chargée et un axe de mobilité douce n'y serait pas souhaitable. Il est cependant à noter qu'un cheminement pour piétons et vélos est prévu à l'ouest de la zone PPA « La Combaz ».

Monsieur le municipal Michael Rohrer nous rappelle en outre qu'en 2010, un postulat avait été déposé par Madame Christine Girod-Baumgartner afin de créer une piste cyclable sur l'avenue du Mont-Blanc, mais que celle-ci avait été rejetée en son temps par le Conseil Communal.

Il est toutefois prévu de réserver des emprises nécessaires sur l'avenue du Mont-Blanc grâce à des murs de soutènement qui seront implantés suffisamment en retrait du bord de route. Cela pourrait permettre de réaliser ultérieurement des infrastructures à l'usage des cycles et des piétons.

D'autre part, des réflexions relatives à un plan de mobilité pour cycles au niveau régional sont en cours.

Coût du carrefour et frais d'exploitation:

Le coût, non chiffré à ce jour, sera pris en charge par les promoteurs et non pas par la commune.

Les frais d'exploitation ne sont pas non plus chiffrés et seront englobés dans le compte « entretien du réseau routier ».

La commission comprend néanmoins que le financement du projet de requalification du carrefour (coût d'installation et mise en place du système complet et de son réglage) sera pris en charge par les promoteurs.

Traitements des oppositions

Le projet de requalification du carrefour du Mont-Blanc / rue de la Combe a enregistré 5 oppositions déposées durant le délai d'enquête. Ces oppositions concernent les sujets suivants:

- Infrastructures pour cycles ;
- Choix du carrefour à feux ;
- Contradiction entre les secteurs A et B du projet du PPA « La Combaz » ;
- Construction de deux murs de soutènement prévus sans protection supérieure

Délibérations de la commission technique

La Commission est unanimement convaincue que la fréquentation actuelle est importante sur toute l'avenue du Mont-Blanc aux heures de pointe notamment. Des files de véhicules sont en effet ponctuellement observées et les cheminements de piétons sont également régulièrement entravés. Il est également à noter que le carrefour Combe / Mont-Blanc est très souvent saturé. Tout nouveau développement immobilier ne va pas améliorer la circulation.

Le choix de la municipalité de requalifier le carrefour en installant des feux, en aménageant des voies de présélection et en créant un passage pour piétons, devrait permettre de gérer au mieux l'intersection Mont-Blanc / la Combe, de régler les flux des véhicules, des piétons et des cycles. La solution des feux devrait en effet permettre une certaine souplesse au niveau des réglages et du flux du trafic.

Cependant, la solution proposée ne sera pas un remède miracle afin de désengorger l'avenue du Mont-Blanc. Mais de l'avis de la commission, cette proposition est la moins mauvaise, pour autant que le préavis municipal no 7 soit accepté par le Conseil Communal.

En ce qui concerne les cycles, la commission est d'avis que l'axe de mobilité douce doit se faire au sein du quartier et non pas sur l'avenue du Mont-Blanc déjà sous pression et fortement saturée par les véhicules à moteur. Ce point est d'ailleurs prévu dans le préavis No 7.

En ce qui concerne le financement du projet, la commission souhaite que les coûts d'installation et la mise en place du système complet ET de son réglage soient pris en charge par les promoteurs.

Conclusions de la commission

Au vu des éléments apportés par M. Rohrer, de M. Bachmann et compte tenu des délibérations ci-dessus, la commission technique vous recommande à la majorité, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- I. d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'approuver les réponses aux oppositions décrites dans le présent préavis ;

Signature des membres de la commission



GIRAUD-NYDEGGER Christelle
1^{er} membre & rapporteur




CHOLLET Pascal



DI FELICE Maurizio,

MAWJEE Rasul

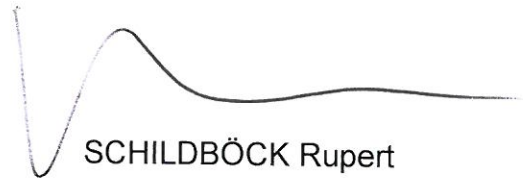
SICURANZA Dario



BRIN GOLF Pierre-Alain

DHANJAL Charanjit
(absent)

FREULER Samuel



SCHILDBÖCK Rupert